



Assurance de dommages

Dommages excédentaires : Assurance complémentaire et excédentaire

Couverture personnalisée contre les sinistres catastrophiques

En une fraction de seconde, un sinistre catastrophique mettant en cause la responsabilité civile peut être désastreux pour le bilan et les activités d'une entreprise.

L'équipe de CNA Canada spécialisée en dommages excédentaires aide les entreprises de toutes tailles à se préparer aux imprévus, en leur proposant des polices d'assurance complémentaire et excédentaire qui offrent une protection et un soutien essentiels au moment où elles en ont le plus besoin.

CNA Canada est l'une des premières compagnies d'assurance nationales à offrir une police d'assurance complémentaire et excédentaire, et possède depuis plus de 50 ans des compétences constantes et stables sur le marché de l'assurance complémentaire. Sa profonde expertise technique, son grand intérêt pour le secteur et son approche flexible en matière de souscription lui permettent de collaborer avec les courtiers pour développer des solutions de couverture personnalisées qui répondent aux besoins uniques de chaque client.

Caractéristiques de l'assurance

CNA propose des solutions en matière d'assurance contre les dommages excédentaires, qui aident les entreprises à répondre aux besoins du marché et à se préparer aux nouvelles tendances, et ses formulaires modernes et simples renforcent la confiance et proposent une couverture plus uniforme. CNA peut offrir jusqu'à 25 millions de dollars sur une base principale ou sur une base excédentaire.

Formules flexibles

Les formulaires de CNA Canada, simples d'utilisation, améliorent la sécurité des contrats :

- Police d'assurance **responsabilité civile complémentaire et excédentaire** – Formulaire d'assurance complémentaire simplifié pour les placements complémentaires principaux
- Police d'assurance **responsabilité civile complémentaire** – Formulaire distinct pour certains placements complémentaires principaux

- **Police d'assurance responsabilité civile excédentaire** – Formulaire complémentaire qui aligne la couverture sur la police de base

Principales garanties complémentaires et excédentaires (le cas échéant)

- Obligation de défense
- Montant de garantie par projet / par emplacement (voir la police sous-jacente)
- Cotisation principale non contributive (lorsque le contrat l'exige et que la police sous-jacente la fournit)
- Renonciation aux droits de recouvrement
- Reconnaissance de la non-concurrence
- Couverture Pollution en cas d'incident soudain ou accidentel lié à la pollution (par avenant)

Vif intérêt. Expertise locale.

Les souscripteurs de CNA Canada possèdent de solides compétences pour structurer des couvertures complexes et sont présents sur les marchés partout au Canada et dans le monde. Ils peuvent donc fournir des conseils pertinents aux courtiers de tout le pays sur le plan régional.

L'intérêt de CNA Canada pour les risques liés aux assurances complémentaires et excédentaires porte sur les secteurs suivants :

- Institutions financières
- Hôtellerie et restauration
- Vente au détail
- Fabrication
- Services professionnels
- Immobilier
- Technologie

Une équipe dédiée aux sinistres

Les sinistres excédentaires en matière de responsabilité civile peuvent être très complexes, et une équipe expérimentée peut faire toute la différence. Les professionnels de CNA spécialisés dans les sinistres excédentaires en matière de responsabilité civile font appel à leurs connaissances des juridictions locales et à leur expertise en matière de sinistres catastrophiques pour limiter les dommages et obtenir un résultat équitable.

Stabilité et solidité financière

CNA est l'une des plus importantes sociétés d'assurance de dommages des entreprises aux États-Unis. Forte de plus de 125 ans d'expérience, sa filiale CNA Canada offre une vaste gamme de produits et de services d'assurance standard et spécialisés aux entreprises et aux professionnels aux États-Unis, au Canada et en Europe.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre souscripteur local spécialisé en dommages excédentaires ou visiter le site Internet cnacanada.ca.